

ANNEXE 5

Élections des représentants étudiants au conseil d'administration des CROUS du 3 février au 5 février 2026

Exemple de répartition des sièges au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne

1 000 suffrages exprimés et 7 sièges à pourvoir

Suffrages obtenus :

- liste A : 500 voix liste B : 270 voix liste C : 120 voix liste D : 110 voix

Le quotient électoral : 1 000 divisé par 7, soit 143 donc 143 voix donnent droit à 1 siège.

liste A :	500 voix : 143 = 3	3 sièges
liste B :	270 voix : 143 = 1	1 siège
liste C :	120 voix : 143 = 0	aucun siège
liste D : 110 voix :	143 = 0	aucun siège

Quatre sièges sur sept sont pourvus.

Pour attribuer les 3 sièges restants, on utilise la technique de la plus forte moyenne.

Moyenne de chaque liste :

On divise le nombre de suffrages obtenus par le nombre de sièges obtenus + 1

- liste A :	500 voix : (3 sièges + 1)	= 125
- liste B :	270 voix : (1 siège + 1)	= 135
- liste C :	120 voix : (0 siège + 1)	= 120
- liste D :	110 voix : (0 siège + 1)	= 110

⇒ La liste B obtient la plus forte moyenne et reçoit un siège. La même opération est reconduite pour attribuer les deux sièges restants.

- liste A :	500 voix : (3 sièges + 1)	= 125
- liste B :	270 voix : (2 sièges + 1)	= 90
- liste C :	120 voix : (0 siège + 1)	= 120
- liste D :	110 voix : (0 siège + 1)	= 110

⇒ La liste A obtient la plus forte moyenne et reçoit un siège. On procède alors à l'attribution du dernier siège.

- liste A :	500 voix : (4 sièges + 1)	= 100
- liste B :	270 voix : (2 sièges + 1)	= 90
- liste C :	120 voix : (0 siège + 1)	= 120
- liste D :	110 voix : (0 siège + 1)	= 110

⇒ La liste C obtient la plus forte moyenne et reçoit le dernier siège.

Résultat final :

- liste A :	(3+1) ==>	4 sièges
- liste B :	(1+1) ==>	2 sièges
- liste C :	(0+1) ==>	1 siège
- liste D :	(0+0) ==>	0 siège